L'ABERGEMENT de VAREY
Journal municipal

N°13 **octobre 2017**

SOMMAIRE

Inauguration du four des Lièvres P.1

Les travaux en cours
- La sécurité sur nos routes
- Le débroussaillage des chemins
- La mise aux normes handicap

P.2

L'actualité du village :
- La ferme de la Montagne
- La remise des dictionnaires

P.3

L'actualité des associations:
- Les galettes du 15 août
- Le Margouillat en fête

P.4

Le patrimoine :
- Les foins (suite)
- Les hirondelles

P.5-6

La vie au village :
- Etat civil - Agenda
- Info pratiques : Élagage.

P.7-8

Retrouvez-nous aussi sur le site :
www.abergement-de-varey.fr

La Mairie inaugure la restauration du four communal des Lièvres

Réfection de la toiture fin 2016

Inauguration du four restauré

Le four communal de « Chez Les Lièvres », caché au fond d'une petite ruelle privée, a fait l'objet d'une réfection de sa toiture et de la souche de sa cheminée avant que les infiltrations des eaux de pluie ne dégradent sa belle voûte en pierre. Cette restauration de 10 000€, effectuée, fin 2016, par la SCOP Bois Logic de Saint Jean le Vieux, a été inaugurée le vendredi 25 août grâce à la participation de l'équipe municipale aidée par de nombreux bénévoles.

Ce fut une soirée ensoleillée, gaie et particulièrement sympathique placée sous le signe de la gourmandise ! On y dégusta pizzas, tartes à l'oignon ou au fromage puis tartes aux pralines, à la crème ou au sucre cuites dans le four lentement chauffé par Messieurs le Maire et le 1er adjoint depuis plusieurs jours.

Personne ne bouda son plaisir et tout se termina fort tard au milieu des rires, des plaisanteries et de la bonne humeur! On se quitta sur la promesse de recommencer bientôt…

Les abergementais sont venus nombreux fêter l'évènement.

Les travaux réalisés

La sécurité sur nos routes

Encore trop souvent, nous constatons que la limitation de vitesse à 30 km/h en agglomération (village, quartiers, hameaux) n'est pas respectée.

Un nouvel arrêté sera pris pour limiter la vitesse à 30km/h sur la route départementale dans la traversée de « Chez Les Lièvres ».

Un radar pédagogique sera posé sur la route Départementale en agglomération

Commune de l'ABERGEMENT de VAREY
Arrêté municipal portant instauration d'une zone à 30
LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ; article L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;
Considérant que, dans la traversée du quartier de chez les lièvres, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30km/heure permettra de renforcer la sécurité en raison du manque de visibilité, du rétrécissement de la voie de circulation et de la présence d'enfants ;

ARRETE

Article 1. A partir du 1er octobre 2017, une limitation de vitesse sera instaurée pour la traversée du quartier de chez les lièvres et matérialisée par une signalisation ;

Article 2. Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. M. le Maire, M. le commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'ABERGEMENT DE VAREY, le 08 septembre 2017

Le Maire,
Max ORSET.

L'eau

Les dossiers déposés au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau le 28 juillet 2017 pour demandes de subventions sont en cours d'instruction.

Mardi 1er août, lors d'une visite du captage de la source de la Louvatière qui alimente tout notre réseau d'eau, nous avons pu constater que le débit de l'eau reste stable et clair. Cette source qui nous vient de la montagne a toujours alimenté notre village. C'est une chance précieuse !

La source dans le réservoir de la station de captage chez Les Lièvres

Le débroussaillage des chemins

Cette année nos chemins ont connu un peu de retard quant à leur entretien.
La maladie de Pierre et la fin du contrat de Damien n'ont pas permis que tous les petits sentiers, parfaitement entretenus d'ordinaire, aient été fauchés dès le printemps revenu.
Les clauses du contrat de Damien l'ont obligé à honorer ses congés annuels avant de pouvoir débuter un autre type de contrat. Hélas pendant ce temps, l'eau et le soleil rivalisaient afin de faire pousser l'herbe !... Il faut être indulgent et patient, les principaux accès ont toujours été fauchés.

Damien a repris du service et met les bouchées doubles ; petit à petit, les chemins retrouvent leur aspect soigné.

La place de la salle de Bourbouillon aux « normes du handicap »

Afin de respecter le calendrier prévisionnel de réalisation du programme d'accessibilité, la commune a fait réaliser des travaux destinés à mettre en conformité le parking de la salle des fêtes de Bourbouillon.
Les travaux entrepris en septembre par l'entreprise De Filippis ont permis d'aplanir la place en supprimant la rase et sa grille non conforme. L'eau s'écoule dans un caniveau et s'évacue de chaque côté grâce à 3 regards.
L'emplacement réservé sera repeint.

La place en train d'être remise aux normes.

Hommage à la ferme de la Montagne

Cérémonie en présence de la petite fille de « Capitaine Paul »

Devant la pierre du souvenir, proche de la ferme, lieu du combat qui opposa 22 maquisards à 250 allemands le 8 février 1944, s'est déroulée comme chaque année une cérémonie d'hommage à Owen Denis Johnson alias « Capitaine Paul », organisée par l'Association de l'Amitié Franco-Américaine de La Ferme de la Montagne.

Jean Gonnand retraça le déroulement du drame qui causa la mort de 10 maquisards et du fermier qui fendait du bois près de son potager.

Capitaine Paul et ses hommes étaient attablés devant un chaudron où cuisaient des petits pois lorsque
« *Un coup est frappé à la fenêtre; une femme paniquée : "Les Allemands sont dans le village de l'Abergement de Varey à deux kilomètres d'ici. Il faut décamper immédiatement". Chabot acquiesce et remercie la femme avec un sourire. » (récit d'Owen Denis Johnson en 1995)*
Quelques instants plus tard, la combat a fait rage et a semé la mort.

Qui était cette courageuse femme qui n'avait pas hésité à braver le danger pour aller alerter les maquisards ?
Il s'agissait d'une habitante de l'Abergement : **Madame Courbet** qui résidait au quartier « Chez les Lièvres » en face de la fontaine dans la maison où réside actuellement la famille Lirony. Elle était fleuriste et préparait pour un magasin lyonnais des chardons teints, des bouquets de muguet, de la mousse et des branches de hêtre sur lesquelles elle collait de petites billes de polystyrène.

Madame Courbet

Rentrée des classes des petits abergementais !

En route pour une nouvelle rentrée scolaire !

Lundi 4 septembre eut lieu la rentrée des classes 2017-2018.
La commune recense 74 enfants de moins de 18 ans. Parmi eux, trois ont fait leur première rentrée à la maternelle.
Sélène, Antoine, Alexi, Maëlle, Maïa, Saskia, Anaïs, Adrien, Kiara et Louise entrent au CP.
Amin et Bryan ont déjà fait une journée découverte au collège mais cette fois-ci ils y sont à temps plein !

Nous souhaitons à chacun une très bonne année scolaire !

Pour les féliciter et les encourager dans leurs études, il est de coutume de remettre un dictionnaire benjamin aux élèves de la grande section de maternelle qui intègre l'école primaire et un ouvrage plus complet à ceux qui entrent au collège.

La remise de ces ouvrages s'est effectuée en deux temps.
Jeudi 9 juillet, une première cérémonie a eu lieu à la salle communale de Saint Jean le Vieux en présence de messieurs les Maires de St Jean et de l'Abergement de Varey.
Une deuxième a eu lieu à salle de l'Abergement de Varey, samedi 8 juillet, pour remettre aux enfants non scolarisés à St Jean le Vieux ce livre qui devrait les accompagner très longtemps...

A cette occasion, la municipalité a aussi remis un chèque cadeau pour la naissance de Charles Martin, Joanny Pont et Théo Chêne.

Samedi 2 septembre, la 6ème rencontre des anciens élèves de l'école de l'Abergement a réuni 14 élèves autour de 2 instituteurs qui ont assuré la classe de 1959 à 1961, date de fermeture de l'école. Tout le monde a été ravi de se retrouver autour d'un repas à la Tourmaline à Ambérieu.

L'actualité des associations

Les traditionnelles galettes de l'ACCA

Le four place de Dalivoy

Le 15 août, les chasseurs ont réalisé leur « vente de galettes ».

Comme toute manifestation, l'organisation est importante – il faut anticiper !
Les chasseurs se sont répartis les différentes étapes : les achats, l'agencement des locaux, la préparation des garnitures dont l'épluchage des oignons qui a fait pleurer au moins six paires d'yeux, la confection de la pâte, la préparation des tartes salées, sucrées, la vente et bien sûr le nettoyage et le rangement.
Le tout dans la bonne entente et donc la bonne humeur !

Les points de vente ont été assurés par Laurent et Chantal au Pèse–lait et chasseurs ou autres bénévoles sur la place de Dalivoy.

Les galettes sucrées ont été préparées à La Turne de Dalivoy.
Une innovation cette année : les tartes salées ont été confectionnées dans le la cabane à Robert à Dalivoy et cuites au four des Granges (les années précédents ces tartes étaient faites à Salaport).

Le four des Granges

Ce fut une réussite encore cette année et le soleil, lui aussi, était de la fête.
A l'année prochaine…

Le Margouillat fête ses deux ans

Un marché d'artisanat et de productions locales ouvre la manifestation

Ce samedi 2 septembre fut souvent ponctué de gros et tristes nuages gris mais grâce au Margouillat le soleil et les rires étaient au rendez-vous pour célébrer le deuxième anniversaire de sa mise en route.

Dès 17h, la fanfare « Going up » invitait à arpenter le marché d'artisanat et de productions locales tandis que Michel et Gaël nous régalaient de délicieuses crêpes maison.

Puis vers 19h, le public se regroupa : Mélanie, Cathy, François et Réda, la troupe des « Psychopathes Associés », entraient en scène pour un vertigineux marathon qui a traversé toute notre **histoire de France en une heure**.
Inventif, humoristique, débordant de vie et d'énergie créative, cet inventaire décapant a remporté un franc succès bien mérité.

Une mise en scène burlesque et un humour permanent pour retracer l'histoire de France

Après une pause repas où chacun a pu déguster, dans la bonne humeur, la bourride sétoise préparée par Céline, Odile et Patrick, un concert funky-rock du groupe Walnut Grove a entraîné le public sur la piste de danse dans un rythme soutenu.

Ce fut une journée fort sympathique et réussie ! A renouveler…

On s'active aux fourneaux pour préparer une bourride sétoise

Concert et danses ont clos la soirée

Suite à la parution du journal précédent sur notre site, une famille nous a fait parvenir des photos des foins autrefois à Dalivoy. Un grand merci pour cette gentille attention.
Si, vous aussi, vous avez des photos pouvant illustrer notre rubrique patrimoine, contactez nous, nous en serions ravis !

Les foins à Dalivoy en 1946

Georges Orset en 1949
avec sa faux et son covier contenant la pierre à affuter

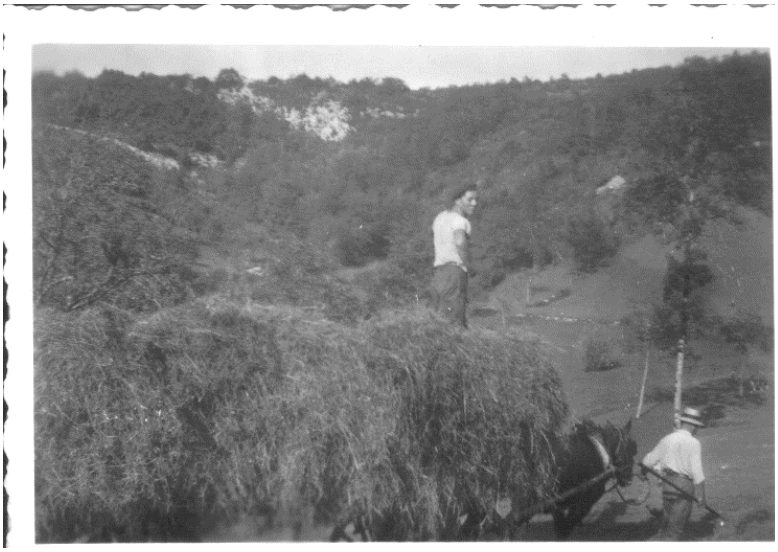

Le char tiré par un cheval en 1948

Faucheur en action en 1948

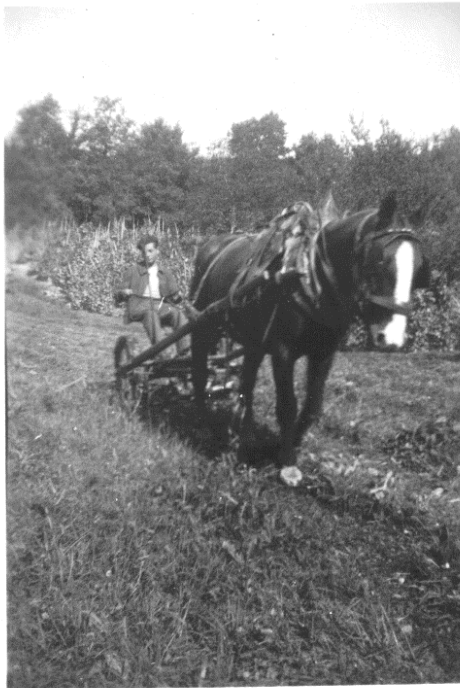

Puis en 1949, faucheuse mécanique tirée par un cheval

La printanière hirondelle de cheminée revient au village début avril

Début avril apparaît, perchée sur les fils électriques, l'hirondelle rustique (ou hirondelle de cheminée), aisément reconnaissable à sa gorge rouge, son ventre crème et sa longue queue fourchue.

Situé à l'intérieur des bâtiments agricoles, à l'abri des intempéries, son nid, en forme de coupe, est accolé à la paroi d'une poutre à quelques centimètres du plafond. Elle le construit avec des brindilles et de l'argile qu'elle agglomère de salive.
La femelle le garnit ensuite de plumes duveteuses et couve, seule, cinq à six œufs pendant une quinzaine de jours tandis que le mâle a pour charge de la ravitailler. Les oisillons sont ensuite nourris par les deux parents. Les petits prennent leur envol au bout d'une vingtaine de jours mais reviennent passer la nuit au nid avec les adultes.

Des brins d'herbe sont souvent présents mélangés à la boue séchée dans le nid de l'hirondelle rustique.

Par temps d'orage, la chasse aux insectes est toujours un spectacle amusant à observer : les hirondelles rasent le sol à toute vitesse puis opèrent de rapides changements de direction ! Mouches, moucherons, éphémères, petits coléoptères et pucerons ailés, araignées suspendues à leurs fils, les proies de l'hirondelle de cheminée sont les nombreux insectes de nos jardins capturés en vol près de nos maisons.

Quel dommage que la fermeture pour rénovation des bâtiments agricoles qu'elles affectionnent ainsi que l'emploi des pesticides qui diminue le nombre des insectes disponibles pour leur alimentation conduisent à la raréfaction des sites de nidification !

L'hirondelle de fenêtre arrive ensuite un peu plus tard.

L'hirondelle de fenêtre arrive fin avril début mai après l'hirondelle de cheminée et se cantonne à l'extérieur des bâtiments. Gorge et ventre tout blanc, queue à peine fourchue, elle est très vite identifiable.
Elle aussi aime revenir chaque année dans le même nid qu'elle consolide et niche souvent en colonie.

Près de la mairie, sous l'avant toit de la maison Galland, 9 nids rapprochés s'accrochent aux corniches.

L'hirondelle des fenêtres maçonne un nid fermé avec un petit orifice dans sa partie supérieure.

Elle va chercher un peu de boue qu'elle mélange à sa salive puis, petite boule par petite boule, rangée par rangée, elle maçonne un nid en sphère presque entièrement close afin de protéger sa progéniture des prédateurs.
Que de virtuoses arabesques aériennes ponctuées de gazouillis sont nécessaires pour aménager le cocon douillet qui abritera la future couvée de 3 à 6 petits ! Pour s'alimenter, les hirondelles de fenêtre chassent plus en hauteur que celles de cheminée.

Dès septembre/octobre, toutes se regroupent sur les fils, prélude au départ vers de plus chaudes contrées africaines.
Apprécions de pouvoir encore les admirer aujourd'hui dans notre village où elles furent particulièrement nombreuses cette année.

L'Abergement souhaite la bienvenue à ses nouveaux arrivés :

Monsieur **Nicolas METZELER**

Mme Nathalie **VIAL** - Mr Cyrille **FEDRIZZI** et leurs enfants

Mme **Martha DELORME** et ses enfants
à Dalivoy

Mr Rodolphe **GALLARD**
« Chez Les Lièvres »

et

Monsieur **Romain BARBER**
« au Foulon »

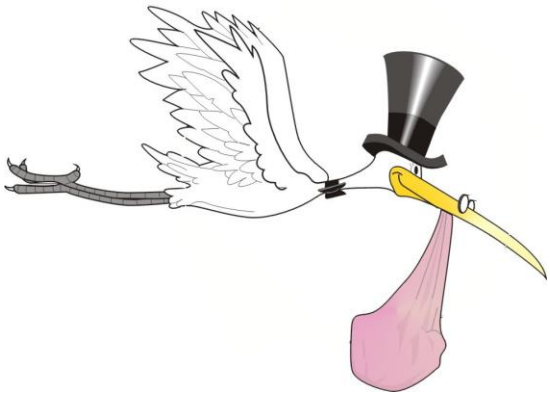

Le 4 septembre une petite **Cloé**

est née au foyer de Marco et Aymée **AMADEI**

domiciliés chez Chabois

A vos agendas !

N'oubliez pas de noter nos rendez-vous :

Samedi 28 octobre 2017
« Les repas des Aînés»
Salle de Bourbouillon
12H.

Samedi 4 novembre 2017
Vente de boudin
Préau de la Place de la mairie

Samedi 16 décembre 2017
Noël des enfants
Salle de bourbouillon
Après-midi

Horaires d'ouverture de la mairie :
Téléphone : 04 74 36 89 79

Lundi et Vendredi 14h à 17h
Mercredi 9h à 12h
Samedi 9h à 11h

Horaires déchetterie :

Du 1er octobre au 31 mars
Du lundi au samedi 8h30- 12h00
13h30- 18h00
Déchetterie fermée le dimanche
Fermeture les jours fériés.

Du 1er avril au 30 septembre :
Du lundi au samedi 8h30- 12h00
13h30- 19h00
Déchetterie fermée le dimanche

Calendrier des poubelles jaunes 2017 :
La collecte s'effectue **un mardi sur deux**

	3 janvier	**11** avril	**4** juillet	**10** octobre
	17 janvier	**25** avril	**18** juillet	**24** octobre
	31 janvier	**9** mai	**1** août	**7** novembre
	14 février	**23** mai	**16** août	**21** novembre
	28 février	**6** juin	**29** août	**5** décembre
	14 mars	**20** juin	**12** septembre	**19** décembre
	28 mars		**26** septembre	**2** janvier **2018**

Le **CLIC** (Centre local d'Informations et Coordination Gérontologique de la Plaine de l'Ain) a quitté ses locaux de la rue Sarrail pour s'installer dans La Maison des Entreprises et des Savoirs au rez-de-chaussée de l'immeuble Gaïa, **46 rue Noblemaire.**

Rappel : Elagage

Le Maire rappelle aux propriétaires riverains (ou leur représentant) de routes Communales ou Départementales qu'ils ont l'obligation d'élaguer les haies ainsi que les arbres (voir arrêté ci-contre).
Il s'agit d'une mesure préventive pour maintenir la circulation et l'alimentation de nos réseaux (électrique – téléphone).

Il est également conseillé de vérifier les équipements de nos véhicules pour faire face en cas de neige ou de verglas.

Commune de l'ABERGEMENT de VAREY
Arrêté municipal concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres
LE MAIRE

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux,
Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales,
ARRETE
Article 1 : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.
Article 2 : Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.
Article 3 : Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.
Article 4 : En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune ou le Département et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois (le cas échéant).
Article 5 : En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Ce règlement réglemente les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.
Article 6 : Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.
Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à l'ABERGEMENT DE VAREY, le 08 septembre 2017

I.P.N.S.